

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 28 Mars 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

**Date convocation :** 22 Mars 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

**Excusés :** BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina (pouvoir à Lemoine F.), CLAVEL Eric, DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), GATEAU Mireille (pouvoir à Roy B.), GIRARD Pascal (pouvoir à Barbier D.), GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale (pouvoir à Vincent M.),

**Secrétaire de séance :** COLAS David *En exercice* : 44. **Présents :** 30. **Votants :** 38

### Affaires financières : Adoption du Budget Primitif – Budget principal 2023

Le budget principal de la CCSN s'équilibre :

- À 10 756 826 € pour la section de fonctionnement,
- À 4 438 079 € pour la section d'investissement.

#### • Recettes de fonctionnement

Les impôts « ménages » et « entreprises », sont budgétés à taux inchangés mais avec la revalorisation des bases à 7,1 %, pour 2 735 462 €. Les produits de la taxe GEMAPI et de la Taxe de séjour sont prévus à 60 000 €. La fraction de TVA qui vient compenser la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la moitié de la CVAE, est budgétée pour 4 000 000 €.

Les dotations de compensation fiscales sont budgétées à 1 081 588 € suivant la notification reçue.

Les dotations d'intercommunalité et de compensation des groupements sont budgétées d'après notification à 272 000 € et 841 000 €.

Le FPIC est budgété à 160 000 € et le FCTVA en fonctionnement est prévu à 15 000€.

L'amortissement des subventions s'établissent globalement à 35 747 €.

Les autres produits sont budgétés globalement à 1575 908 € et comprennent notamment les droits d'entrée et la vente de produits au Musée, la redevance pour le réseau de chaleur, les cartes de pêche, les droits de stationnement ainsi que la subvention de la CAF à l'aire des gens du voyage et les recettes de loyers imputés sur ce budget.

#### • Dépenses de fonctionnement

Les dépenses par chapitre s'observent de la manière suivante :

##### ➤ **Le chapitre 014 – Atténuation de produits pour 5 657 244 €**

Les attributions de compensation aux Communes sont le plus grand poste de dépenses pour un montant de 5 279 881 €, s'y ajoutent la contribution au FNGIR pour 325 979 € et au FPIC pour 51 384 €.

##### ➤ **Le chapitre 011 – Charges à caractère général pour 951 045 €**

Pour ce chapitre les crédits sont budgétés sur la base des réalisations 2022, en prenant compte des opérations propres à l'exercice 2023 ou démarrant à compter de l'exercice 2023. Ils représentent la continuité de l'activités des Services généraux et du Pôle projet.

Les « achats de prestations de services » comprennent 30 000 € affectés à la promotion du territoire cette somme est d'ores et déjà mobilisée dans le cadre du règlement de soutien aux associations et dont la ventilation sera proposée par la Commission en charge de la promotion du territoire. Une somme de 100 000 € est prévue sur l'article « entretien et réparation de voirie » pour l'enrobé à froid et les opérations de point à temps au titre de la solidarité intercommunale.

Sous réserve d'une prudence de mise dans le contexte inflationniste, et notamment sur les énergies (augmentation de 130% par rapport à 2022), les autres crédits ouverts n'appellent pas de remarques particulières et représentent pour l'essentiel la continuité des charges et contrats.

##### ➤ **Le chapitre 012 – Charges de personnel pour 979 400 €**

Les effectifs permanents présents au 1<sup>er</sup> Avril « sur le budget principal » sont de 18,13 ETP. Un apprenti et un « parcours emploi compétence » viennent renforcer les équipes. Des crédits sont

aussi prévus pour le personnel saisonnier au Musée, aux Services techniques et à l'Office de Tourisme.

Le reste du personnel est valorisé comptablement sur le budget annexe Déchets ménagers.

Ce chapitre est en augmentation sensible cette année, du fait du recrutement de l'agent de l'office de tourisme, des avancements d'échelon au cours de cette année et du calcul de 1,5% de GVT.

➤ **Le chapitre 65 – Autres charges de gestion pour 581 300 €**

Ce chapitre comprend les contributions aux organismes de regroupement pour 255 100 €, notamment le PETR, le syndicat mixte du Canal du Nivernais, Nièvre numérique, le Scot du Grand Nevers et le SIEEEN pour les compétences éclairage public, « en énergies partagée », les contrats Aron et territoire d'industries et la compétence « enfouissement des réseaux dans les centres bourgs ruraux » correspondant aux annuités des opérations sur les réseaux EP et BT déjà réalisées par le SIEEEN (et payées sur 12 ans). Dans cette même enveloppe de contribution est également prévue une opération de passage en LED des éclairages publics sur les zones d'activité du Four à Chaux, de Tinte et du Champ de la Dame pour une participation résiduelle de la CCSN fixée à 48 000 €. Devant la hausse des tarifs de l'énergie, il a été mis en place une aide ponctuelle pour le fonctionnement des piscines soit un montant de 100 000 €.

Les indemnités et subventions sont reconduites sans variations significatives hormis l'augmentation du point d'indice et le soutien au Tour Nivernais Morvan.

➤ **Le chapitre 66 – Charges financières, représentant les intérêts des emprunts et ICNE, s'élève à 38 019 €.**

➤ **Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles représente les financements des budgets annexes ou des services délégués ainsi que des crédits pour certains dispositifs pour un montant total de 492 948 €**

Suite à la reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de l'Office de tourisme dans le giron communautaire, la contribution au fonctionnement de la SPL est de 120 000 €.

Il est versé une subvention d'équilibre de 326 898 € au budget annexe « Locations ».

Enfin, 82 000 € sont ventilés sur les dispositifs suivants :

- Aide communautaire à l'achat d'un vélo : 30 000 €
- FNAME : 6 000 €
- Reliquats de crédits COVID
  - o Coaching-Rebond (via la CMA) : 9 000 €

➤ **Amortissements, virement à la section d'investissement**

Les amortissements s'élèvent à 498 277 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 1 444 670 €

• **Section d'investissement (montant TTC)**

Sur le budget 2023, on constate 810 556,44 € de restes à réaliser en dépenses et 286 978,29 € en recettes. Principalement liés aux opérations : « participation au déploiement de la fibre » (496 K€), « fonds de concours communautaire » (158 K€) ; aides à l'immobilier des entreprises (30 K€), fin des travaux « borne camping-cars à Imphy (3K), étude de dépollution de l'ancienne céramique 19K, étude Pont Ixheure (27K), l'enfouissement des éclairages publics (51K), pour les dépenses. Pour les recettes, subvention Leader pour la « maison de santé d'Imphy » 245 711 K€ et « local Lucenay (30K) ; DETR pour la « Bagagerie » (8,5K) et participation Orange sur le génie civil (2,4K).

Pour 2023, les opérations d'investissement suivantes sont prévues :

**Compétence Tourisme**

- Etude et travaux urgents Eglise de Verneuil 40 000 €
- Travaux complémentaires pour l'installation des bornes camping-cars à Imphy 10 000 €
- Visites virtuelles de La Machine 60 000 €
- Réhabilitation de l'hôtel de l'Agriculture 1 223 007 €
- Mobilier pour chemins de randonnée sur les communes de Verneuil et Sougy-sur-Loire 19 000 €

- Rénovation aires de jeux Stade Nautique 12 000 €

### Compétence Développement Economique

- Projet Céramique étude pour démolition 25 000 €
- Voiries communautaires 61 000 €
- Aide à l'immobilier d'entreprise : 100 000 €

### Compétence solidarité territoriale

- Maison France Services à Imphy 687 131 €
- Enfouissements réseaux électricité et télécom 48 000 €
- Fonds de concours communautaire 150 000 €

### Compétence Environnement et Aménagement

- Projet de maraîchage à Saint-Léger-des-Vignes 7 389 €
- Travaux digue Etang Grenetier 20 000 €
- Voiries communautaires, piste cyclable à La Jonction Decize 20 000 € et matériels 20 000 €

### Autres domaines de compétence et services

#### Hors programme

- o Mobilier Stade Nautique 12 000 €
- o Acquisition de licence informatique 5935 €
- o Plantations digue et stade nautique 8 000 €
- o Véhicule (Peugeot 208) et une remorque pour les services techniques 25 829 €
- o Rénovation portique de Câqueret 20 000 €
- o Changement de portes et fenêtres au Musée de la Mine 33 000 €
- o Matériel Services techniques 20 000 €

Les subventions attendues correspondant à ces opérations sont valorisées de manière prudente en section d'investissement.

Les autres dépenses d'investissement sont le remboursement du capital de la dette pour 235 079 €, l'amortissement des subventions 34 747 €, une avance d'équilibre pour le budget annexe Lotissement Four à Chaux II 508 905 €.

Les recettes d'investissement, outre l'affectation du résultat de fonctionnement et l'excédent reporté respectivement pour 201 269 € et 322 310 €, comprennent un virement de la section de fonctionnement pour 1 444 670 €, les amortissements pour 498 277€, les subventions d'investissement pour 286 305 € et le FCTVA pour 418 291,71€. Un emprunt de 800 000 € pour réaliser les travaux à l'hôtel de l'Agriculture, équilibre la section.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ce budget primitif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 30 Mars 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 30/03/2023  
Et de la publication le 30/03/2023

La Présidente

La Présidente,

R. ROY